

40 ans du Port Autonome de Namur

Mercredi 7 novembre 2018

**Intervention pour Monsieur Maxime PREVOT,
représentant du Ministre wallon
Carlo DI ANTONIO**

Mesdames, Messieurs,

Le Ministre wallon Carlo DI ANTONIO est malheureusement retenu par d'autres obligations. Il m'a chargé de vous présenter ses excuses et surtout sa volonté de s'associer à l'évènement de ce jour.

Je l'ai souvent répété lorsque j'étais moi-même Ministre des Travaux publics, les voies hydrauliques, ce n'est sans-doute pas très sexy comme matière, mais **le transport fluvial est important, voire essentiel, pour la Wallonie car il répond à certains défis de mobilité.** Le transport fluvial constitue une réelle alternative au transport de marchandises sur route, surtout dans notre région.

La position de la Wallonie est tout-à-fait stratégique car elle est concernée par trois corridors européens (le corridor Mer

du Nord-Méditerranée, le corridor Rhin-Alpes, et le corridor Mer du Nord-Baltique).

⇒ Les chiffres confirment cette position stratégique de la Wallonie : en 2017, 42 millions de tonnes de marchandises ont été transportées par bateau sur le réseau navigable wallon.

C'est le meilleur résultat de ces 6 dernières années, et comparativement à 2016, cela représente une augmentation de 6,76%, et ce malgré l'arrêt de certaines activités sidérurgiques.

C'est une excellente nouvelle et cela encourage la volonté de mon collègue, le Ministre Carlo DI ANTONIO, de promouvoir la voie d'eau comme alternative à la route pour le transport de marchandises.

Pour y parvenir, il faut agir et **investir sur les infrastructures, et le mode de gestion de la voie d'eau.**

Tout d'abord, en ce qui concerne les infrastructures, la partie la plus visible de l'action :

⇒ Une enveloppe budgétaire inédite de plus de 500 millions d'euros a été programmée en investissement et en entretien infrastructurels pour le réseau fluvial wallon entre 2014 et 2019 :

- 75 millions d'euros spécifiques dans le cadre du « Plan Infrastructures 2016-2019 » ;
- 200 millions d'euros au travers des budgets classiques du Service Public de Wallonie ;
- 100 millions d'euros au travers des budgets de la SOFICO ;
- Et enfin, 150 millions d'euros cofinancés par l'Europe dans le cadre du projet européen RTE-T Seine-Escaut.

Ces investissements seront bien plus que ponctuels puisque, sur proposition de Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon **a souhaité les poursuivre au travers du Plan Infrastructures 2019-2024 ainsi qu'au travers d'une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros** complémentaires spécifiquement dédiés au dragage.

- ⇒ Les montants ne sont pas encore totalement définis mais l'intention est claire : doubler, au minimum, les sommes actuellement dédiés à cette matière.
- ⇒ Cela va permettre la mise à gabarit des certaines voies navigables pour augmenter la navigabilité et donc accroître les possibilités de transport de marchandises.

Les infrastructures sont bien entendu importantes, et même primordiales. Mais aujourd'hui, ces aménagements sont complétés par des mesures de gestion qui permettent d'optimiser le fonctionnement de la voie d'eau.

C'est ainsi que des mesures d'élargissement d'horaires de manœuvre des écluses sont prévues, ainsi qu'un projet pilote de télécommande d'écluses à partir du centre Perex. Ce projet pilote sera à terme élargi à la grande majorité des écluses de grand gabarit, afin de permettre une meilleure gestion de la navigation, et ainsi renforcer son attractivité par rapport à d'autres modes de transport.

Ces mesures bénéficieront à tous les usagers de la voie d'eau, et à ceux du Port de Namur en particulier, vu que c'est au départ de la Basse-Sambre que ce projet pilote verra le jour.

Je ne vous cache pas ma fierté de disposer d'un Port Autonome, ici, à Namur.

En effet, à l'heure où l'on parle toujours plus de multimodalité, **ces ports constituent les interfaces indispensables entre le transport par eau et les autres modes de transport. Ils stimulent les échanges et animent la vie économique locale.** C'est un élément important de notre territoire !

Le Port Autonome que nous fêtons aujourd'hui est né de l'initiative des autorités namuroises et des milieux économiques de la région. Ils avaient sans aucun doute compris l'importance de cette infrastructure pour le développement de tout un territoire. Considérant aussi que l'intérêt des voies d'eau ne diminuerait jamais.

Encore une fois, les chiffres apportent une confirmation objective.

⇒ En effet, depuis sa création, le PAN s'est vu confier la gestion de 15 zones industrielles, 9 ports et 6 ports publics ainsi que 8 ports de plaisance. Soit 161 hectares de terrains qui s'étendent le long de la Meuse et de la Sambre sur le territoire de la Province de Namur.

Avant d'aller plus loin, je souhaiterais dire un mot sur la "**bonne gouvernance**". C'est un concept qui se traduit concrètement ici. En effet, **l'organisation des Ports Autonomes est désormais plus lisible, répondant** ainsi à des observations formulées par la Cour des Comptes.

⇒ Ainsi, le taux de subventionnement est désormais clairement défini : il tient compte du type d'aménagement et de la localisation de chaque aménagement. Et, il est désormais précisé que les subsides régionaux serviront au déploiement des activités économiques liées à la voie d'eau.

⇒ Un autre exemple de « bonne gouvernance » touche directement à la trésorerie des ports autonomes. En effet, les modalités de libération des subventions ont été modifiées : les premières tranches de subvention sont libérées anticipativement. La dernière tranche restant libérée *a posteriori*, en fonction de l'état d'avancement final

du chantier. Tous les dossiers sont traités de manière identique.

Certains gros chantiers vont prochainement concerner le Port Autonome de Namur.

Je citerai d'abord le transfert du chantier naval de Meuse & Sambre de Beez à Seilles.

Environ 50 employés travaillent à Beez. Leurs activités concernent essentiellement la construction et la réparation de bateaux, mais aussi un peu de construction industrielle.

Afin d'améliorer le rendement et d'assurer une augmentation de ses capacités (la longueur des bateaux est désormais régulièrement portée à 125 m), l'entreprise Meuse et Sambre souhaite transférer une grande partie de ses activités de chantier naval depuis le site de Beez vers le site de Seilles.

- ⇒ Des investissements sont indispensables avant ce déménagement.
- ⇒ Il s'agira surtout de moderniser **le site**. Une part des travaux est prise en charge par l'entreprise Meuse et Sambre, une autre par le Port Autonome de Namur. L'investissement atteindra 3.5M€ dont 2.9M€ à charge de la Wallonie.
- ⇒ Comme je vous l'ai annoncé précédemment, les travaux financés sont dits « d'infrastructures » (construction d'un chemin de roulement pour une nouvelle grue ; pose de

réseaux d'eau potable, d'eau pluviale, d'électricité et d'air comprimé ; empiérement d'une partie verte pour le stationnement des véhicules et des stockages divers ; adaptation de l'accès principal au site en revêtement imperméable, etc.).

⇒ Les travaux ont débuté cette semaine, **pour une durée de 300 jours calendrier.**

Un autre exemple de chantier qui concerne le Port Autonome de Namur est lié à SOWAFINAL 3. En effet, le projet "St Gobain", à Sambreville, a été retenu. Il consiste à établir **une infrastructure permettant le transport via la Sambre**. Dans ce cadre, 34ha doivent encore être acquis et une friche industrielle doit être reconvertie.

⇒ Voilà un projet qui privilégiera clairement la voie d'eau.

En résumé, le Port Autonome de Namur évolue sans cesse. L'activité qui s'y déploie et les compétences qui y sont regroupées suscitent de l'intérêt.

Je profite donc de l'évènement de ce jour pour vous dire toute ma fierté vis-à-vis de cette infrastructure, mais aussi des hommes et des femmes qui n'ont pas hésité à voir grand, à convaincre et à croire en toutes les possibilités du transport fluvial. Bravo aussi à ceux qui, encore aujourd'hui, travaillent sur les différents sites et font connaître la Wallonie par-delà ses frontières.

Je vous remercie pour votre attention.

Quelques chiffres :

- # concessions = 133
- 97Ha concédés avec un taux d'occupation de 91% de la surface concédable totale
- + de 2000 emplois directs générés
- Tonnage chargé : 5277KT dont 79,2% sur la Meuse et 20,72% sur la Sambre ; dont 42,12% minéraux et matériaux de construction ; 11% de produits métallurgiques et 10% de produits agricoles
- Tonnage déchargé : 954KT dont 33% sur la Meuse et 67% sur la Sambre